

ÉLARGISSEMENT DE LA CONSIGNE

**« Une décision responsable qui fait du sens sur le plan
environnemental » — Xavier Léger**

Longueuil, 30 janvier 2020 — Le chef de l'opposition, Xavier Léger, exprime sa satisfaction concernant l'annonce du gouvernement du Québec sur la modernisation et l'élargissement de la consigne pour les contenants prêts à boire, qu'ils soient en plastique, en verre ou en métal. Il avait formulée cette demande en février 2019, avec plusieurs élus municipaux, dans une lettre d'opinion publiée dans les grands médias du Québec; et réitérée quelques mois plus tard, avec le dépôt d'un mémoire à la Commission des transports et de l'environnement de l'Assemblée nationale, dans le cadre d'un mandat d'initiative portant sur le recyclage et la valorisation locale du verre.

« Je tiens à souligner tout le travail des citoyens, des groupes et des acteurs municipaux qui ont contribué à bâtir le consensus nécessaire pour la modernisation et l'élargissement de la consigne. C'est le genre de décisions concrètes qui interviennent en amont pour réduire le niveau de matières qui risquent autrement de finir à l'enfouissement, surtout depuis la fermeture des marchés chinois et indiens.», d'indiquer Xavier Léger.

Afin de se sortir durablement de la crise du recyclage, ce dernier rappelle l'importance d'adopter des mesures efficaces, favorisant une économie circulaire, à tous les niveaux de la chaîne. Le chef de l'opposition souligne qu'à ce chapitre, la décision du gouvernement du Québec est certainement un pas dans la bonne direction.

Cloche pour le dépôt volontaire du verre

Xavier Léger mentionne que les municipalités, comme gouvernement de proximité, ont la capacité d'agir rapidement. Il demande ainsi que Longueuil déploie rapidement des points de dépôt volontaire du verre, comme il en existe dans de nombreuses municipalités du Québec, notamment dans trois des cinq villes de l'Agglomération de Longueuil, soit Boucherville, Saint-Bruno-de-Montarville et Saint-Lambert. Une

demande qui a fait l'objet de nombreuses interventions de citoyens et d'élus au conseil depuis le début de l'année 2019.

« L'élargissement de la consigne aux contenants à boire ne concerne pour l'instant que 10% du bac de récupération. Un pourcentage qui risque cependant d'augmenter à partir de 2022, année de l'élargissement progressif de la consigne. L'implantation de cloches de dépôt volontaire de verre à Longueuil permettrait justement d'inclure d'autres types de contenants de verre, comme des pots de sauce par exemple, qui ne sont pas visés par la politique gouvernementale. Ça se fait en Europe depuis des années! On devrait emboîter le pas ici, et rapidement. Les citoyens sont prêts ! », de conclure Xavier Léger.

Rappelons qu'à peine 14% du verre récupéré au Québec est recyclé. Actuellement, le verre qui sort des centres de tri est souvent trop contaminé pour être réutilisé.